

DELIBERATIONS

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 AVRIL 2026 :

0 Approbation du procès-verbal du dernier bureau du 28/01/2026

1 Affaires administratives et financières

- 1-1 Sortie de biens par mise à la réforme
- 1-2 Sortie de véhicules par cession
- 1-3 Désignation du prestataire pour le vote électronique des élections 2026 – Avenant n°1
- 1-4 Convention de partenariat entre le SDIS de la Manche et la Fabrique de Patrimoines en Normandie, établissement public de coopération culturelle
- 1-5 Approbation de la convention financière relative à la tarification des missions sanitaires effectuées par le SDIS de la Manche pour le SAMU 50
- 1-6 Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT »
- 1-7 Convention de mise à disposition de l'accord-cadre « acquisition de solutions d'infrastructures informatiques et prestations de services associées » - accord-cadre n°2022-009 RESAH
- 1-8 Convention de mise à disposition de l'accord-cadre « Acquisition de solutions informatiques autour du poste de travail et prestations de services associées » - accord-cadre n°2023-R116-001 RESAH
- 1-9 Constitution d'un groupement de commandes entre le département de la Manche et le SDIS de la Manche pour les vérifications périodiques et réglementaires des installations techniques des bâtiments départementaux, des collèges, des bâtiments du SDIS de la Manche, de Manche Numérique et du Pôle Hippique de Saint-Lô
- 1-10 Appel à projet 2026 pour le fonds interministériel de prévention de la délinquance – FIPD
- 1-11 Convention pluriannuelle de partenariat établie entre le conseil départemental de la Manche et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche pour les années 2023-2025 – Avenant n°1
- 1-12 Marché de fourniture d'habillement pour l'activité des sapeurs-pompiers des services départementaux d'incendie et de secours du Grand Ouest – Groupement n°2 – Appel d'offres ouvert – Autorisation de signer le marché
- 1-13 Marché de fourniture de véhicules – Appel d'offres ouvert

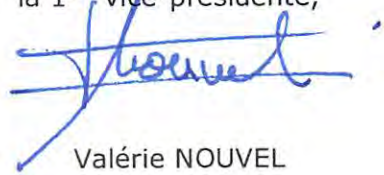
Le présent recueil est mis à la disposition du public en ligne sur le site SDIS50.fr à compter du

28 AVR. 2026

Je soussignée Valérie NOUVEL, 1^{ère} vice-présidente du conseil d'administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de publication indiquée ci-dessus.

Fait à SAINT-LO, le **27 AVR. 2026**

Le président du conseil
d'administration du SDIS de la
Manche et, par délégation,
la 1^{ère} vice-présidente,



Valérie NOUVEL

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 8 avril 2026 à 15h30, à l'Etat-Major du SDIS – 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LO, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 18 mars 2026

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET (en visioconférence), M. LELONG

Etaient excusés : M. ESNOUF, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, M. MACE

Secrétaire de séance : M. LELONG

RAPPORT N° 1-1

Objet : Sortie de biens par mise à la réforme

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de déclasser et de réformer les biens figurant dans les tableaux ci-joints ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à procéder à la destruction de ces biens.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS de la
Manche et, par délégation,
la 1^{ère} vice-présidente,


Valérie NOUVEL

N° d'inventaire	Libellé (reste du -x)	Nouvelle Valeur brute	Année	Fournisseur	Référence		Valeur historique de l'immobilisation	Imputation	Cumul des Amortissements	VNC
					Md	Bd				
TAPISCOURSE001	TAPIS DE COURSE		2016	CASAL SPORT	7369	1133	31 824,00	2188	31 824,00	0
23-0075-ST	DETECTEUR MONOGAZ BW CLIP CO		2023	UGAP	1013	141	1 834,31	21568	1 834,31	0
20ELECTRO0005	SECHES LINGES QILIVE Q6965 (à sortir 2 à 630 €)	14 805,00	2020	AUCHAN	1864	290	15 435,00	2188	15 435,00	0
12MATINTER0018	TUYAUX REMIFLEX (réformer immobilisation de 50 %)	9 528,25	2012	UGAP	5199	387	19 056,50	21568	19 056,50	0
2010-3064/UGAP	RACCORD-REDUCTION-DIVISION		2010	UGAP	6649	269	1 678,89	21568	1 678,89	0
13MATINTER0005	RACCORDS ECRANS DIVISIONS		2013	UGAP	847	68	2 534,65	21568	2 534,65	0
2010-2865/CONFORAMA	Table de cuisson électrique		2010	CONFORAMA	38	4	89,00	2188	89,00	0
20ELECTRO0004	SECHE LINGE CANDY		2020	TOURLAVILLE DISTRIBUTION	1652	262	350,00	2188	350,00	0
21ELECTRO0013	SECHE LINGE CANDY CIS GRANVILLE		2021	BUT GRANVILLE	6099	925	329,99	2188	329,99	0
18CMIC0005	30 MICROCLIPS MULTIGAZ		2018	UGAP	2533	368	13 104,00	21568	13 104,00	0
2007-1807/CAMIVA	Divisions,échelle,motopompe,		2007	CAMIVA	1129	64	10 991,25	21568	10 991,25	0
2009-2464/CAMIVA	ENSEMBLE SUPPORT ARI		2009	CAMIVA	33	6	3 721,96	21568	3 721,96	0
13MATINTER0007	9 u APPAREILS RESPIRATOIRES TRIPLAIR (à sortir 1 dossier à 2 847,68 €)	40 872,09	2013	MATISEC	846	68	44 344,99	21568	44 344,99	0
13ELECTRO0015	LAVE LINGE FAURE 7 KG (à sortir 2 à 709,99 € reste 15)	5 324,94	2013	UGAP	5967	605	6 744,93	2188	6 744,93	0
16ELECTRO0007	CS AGON LAVE LINGE		2016	UGAP	5174	793	383,50	2188	383,50	0
17ELECTRO0008	CSP COUTANCES : LAVE-VAISSELLE		2017	BUT	4456	714	309,99	2188	309,99	0
12MATTECHN0003	MEGAPHONE AVEC SIRENE ET MOCRO INTEGRE		2012	MANUTAN	4458	324	154,28	21568	154,28	0
12EQUIPDIV0010	MEGAPHONE AVEC SIRENE ET MICRO INTEGRE		2012	MANUTAN	7439	564	135,15	21538	135,15	0
19MATINTER0022	MEGAPHONE AVEC SIRENE (à sortir 1 à 59,99 € reste 6)	359,93	2019	MANUTAN	2997	446	419,92	21568	419,92	0
17MATINTER0027	CAMERAS THERMIQUES (à sortir 1 à 4 998,72 € reste 5)	24 993,60	2017	LEADER	6101	1006	29 992,32	21568	29 992,32	0
14ELECTRO0001	ASPIRATEURS A POUSSIERE (à sortir 1 à 139,80 €)	622,71	2014	UGAP	4449	689	902,31	2188	902,31	0
2009-2768/MACHU	ASPIRATEUR A POUSSIERE		2009	MACHU	7333	280	240,71	21568	240,71	0
2009-2770/MACHU	ASPIRATEUR A POUSSIERE		2009	MACHU	7333	280	240,71	21568	240,71	0
2009-2771/MACHU	ASPIRATEUR A POUSSIERE		2009	MACHU	7333	280	240,71	21568	240,71	0
2009-2772/MACHU	ASPIRATEUR A POUSSIERE		2009	MACHU	7333	280	240,71	21568	240,71	0
2009-2773/MACHU	ASPIRATEUR A POUSSIERE		2009	MACHU	7333	280	240,71	21568	240,71	0
2009-2774/MACHU	ASPIRATEUR A POUSSIERE		2009	MACHU	7333	280	240,71	21568	240,71	0
2009-2775/MACHU	ASPIRATEUR A POUSSIERE		2009	MACHU	7333	280	240,71	21568	240,71	0
2009-2776/MACHU	ASPIRATEUR A POUSSIERE		2009	MACHU	7333	280	240,71	21568	240,71	0
2009-2778/MACHU	ASPIRATEUR A POUSSIERE		2009	MACHU	7333	280	240,67	21568	240,67	0
11EQUIPDIV0004	ASPIRATEUR BIDON WD 5200 M		2011	DISTRICO	1164	93	118,95	2188	118,95	0
12MATINTER0019	ASPIRATEUR A POUSSIERS		2012	LE GOFF	5228	389	196,14	21578	196,14	0
2007-1742/LECLERC	2007-1742/LECLERC		2007	LECLERC	57	7	398,64	2181	398,64	0
2006-1523/OMNIPESAGE	Balance SD75		2006	OMNIPESAGE	5707	302	179,40	2158	179,40	0

Liste des biens à réformer non-inscrits dans l'actif :

CIS	Désignation du matériel	Marque	Nb	Année	N°série	Cause du Retrait	Observations	Fournisseurs
ANTENNE CENTRE	BOUEILLE ARI	GERZAT	1	1998	12008	OBSOLETE	FIN DE VIE	UGAP
ANTENNE CENTRE	BOUEILLE ARI	GERZAT	1	1998	12127	OBSOLETE	FIN DE VIE	UGAP
ANTENNE CENTRE	BOUEILLE ARI	GERZAT	1	1998	11087	OBSOLETE	FIN DE VIE	UGAP
ANTENNE CENTRE	BOUEILLE ARI	GERZAT	1	1998	11089	OBSOLETE	FIN DE VIE	UGAP
ANTENNE CENTRE	BOUEILLE ARI	GERZAT	1	1998	12136	OBSOLETE	FIN DE VIE	UGAP
ANTENNE CENTRE	BOUEILLE ARI	GERZAT	1	1998	12012	OBSOLETE	FIN DE VIE	UGAP
ETAT MAJOR	BOUEILLE ARI	GERZAT	1	1998	11097	OBSOLETE	FIN DE VIE	UGAP
ETAT MAJOR	BOUEILLE ARI	GERZAT	1	1998	11075	OBSOLETE	FIN DE VIE	UGAP
TOURLAVILLE AN	BOUEILLE ARI	GERZAT	1	1998	11080	OBSOLETE	FIN DE VIE	UGAP
TOURLAVILLE AN	BOUEILLE ARI	GERZAT	1	1998	11081	OBSOLETE	FIN DE VIE	UGAP
TOURLAVILLE AN	BOUEILLE ARI	GERZAT	1	1998	11122	OBSOLETE	FIN DE VIE	UGAP
TOURLAVILLE AN	BOUEILLE ARI	GERZAT	1	1998	10698	OBSOLETE	FIN DE VIE	UGAP
ETAT MAJOR	BOUEILLE ARI	GERZAT	1	1998	12163	OBSOLETE	FIN DE VIE	UGAP
ETAT MAJOR	BOUEILLE ARI	GERZAT	1	1998	12133	OBSOLETE	FIN DE VIE	UGAP
ETAT MAJOR	BOUEILLE ARI	GERZAT	1	1998	11131	OBSOLETE	FIN DE VIE	UGAP
ETAT MAJOR	BOUEILLE ARI	GERZAT	1	1998	12147	OBSOLETE	FIN DE VIE	UGAP
ETAT MAJOR	BOUEILLE ARI	GERZAT	1	1998	12009	OBSOLETE	FIN DE VIE	UGAP
ETAT MAJOR	BOUEILLE ARI	GERZAT	1	1998	12013	OBSOLETE	FIN DE VIE	UGAP
ETAT MAJOR	BOUEILLE ARI	GERZAT	1	1998	12124	OBSOLETE	FIN DE VIE	UGAP
ETAT MAJOR	BOUEILLE ARI	GERZAT	1	1998	12137	OBSOLETE	FIN DE VIE	UGAP
ETAT MAJOR	BOUEILLE ARI	GERZAT	1	1998	12132	OBSOLETE	FIN DE VIE	UGAP
CDF	BOUEILLE ARI	BREATHING	1	1099	TV 9354	OBSOLETE	FIN DE VIE	UGAP
ETAT MAJOR	BOUEILLE ARI	GERZAT	1	1998	11098	OBSOLETE	FIN DE VIE	UGAP
ETAT MAJOR	BOUEILLE ARI	GERZAT	1	1998	1231879	OBSOLETE	FIN DE VIE	UGAP
ANTENNE SUD	BOUEILLE ARI	GERZAT	1	1998	10698	OBSOLETE	FIN DE VIE	UGAP
ANTENNE SUD	BOUEILLE ARI	GERZAT	1	1998	10715	OBSOLETE	FIN DE VIE	UGAP
ANTENNE SUD	BOUEILLE ARI	GERZAT	1	1998	11100	OBSOLETE	FIN DE VIE	UGAP
EM	CHARIOT PORTE CONE	PORTITOU	1	X	SANS	CASSE	NON REPARABLE	PORTITOU
SOURDEVAL	DIVISION 110/2X70	POC	1	X	X	USURE	NON REPARABLE	UGAP
SOURDEVAL	VISION MIXTE 70/70/2	POC	1	X	X	USURE	NON REPARABLE	UGAP
LA HAYE PESNEL	VISION MIXTE 70/70/2	POC	2	X	X	USURE	NON REPARABLE	UGAP
SOURDEVAL	CORD A CLAPET 110/2	POC	1	X	X	USURE	NON REPARABLE	UGAP
LA HAYE PESNEL	CORD A CLAPET 110/2	POC	1	X	X	USURE	NON REPARABLE	UGAP
LA HAYE PESNEL	REDUCTION 110/70	POC	1	X	X	USURE	NON REPARABLE	UGAP
LA HAYE PESNEL	RETENUE 2X70	POC	1	X	X	USURE	NON REPARABLE	UGAP
EM	SAC DE TRANSPORT TRONCONNEUSE	TITAN	3			OBSOLETE		
EM	SAC DE TRANSPORT TRONCONNEUSE	TITAN	3			OBSOLETE		
LES PIEUX	SPIRATEUR EPUISEMENT	IPC SUB	1	X		USURE	MOTEURS HS	UGAP
CDF	LAVE VAISSELLE	BEKO	1	?	?	USURE	NON REPARABLE	?

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 8 avril 2026 à 15h30, à l'Etat-Major du SDIS – 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LO, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 18 mars 2026

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET (en visioconférence), M. LELONG

Etaient excusés : M. ESMOUF, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, M. MACE

Secrétaire de séance : M. LELONG

RAPPORT N° 1-2

Objet : Sortie de véhicules par cession

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

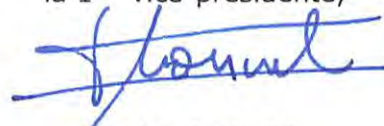
Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **VALIDE** la sortie des biens présentés en séance ;

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à procéder à la cession de ces biens au plus offrant.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS de la
Manche et, par délégation,
la 1^{ère} vice-présidente,


Valérie NOUVEL

- Véhicules :

N° Immobilisation	Imputation	VNC	Type	Marque	Type	Immatriculation
1770	21828	0	VTP	RENAULT	MASTER	3347 WV 50
DR 866 LY VSAV	21561	0	VSAV	RENAULT	MASTER	DR-866-LY
ANT2144268 - 1411	21568	0	CCF	RENAULT	S 170	4439 VD 50
VSAVDC628EZ	21561	0	VSAV	RENAULT	MASTER	DC-628-EZ
13VL0005	21828	0	VL	RENAULT	KANGOO	CR-269-DX
13VL0002	21828	0	VL	RENAULT	CLIO	CQ-213-AA
DY792EL	21828	0	VL	RENAULT	KANGOO	DY-792-EL
VSAVDC323EZ	21561	0	VSAV	RENAULT	MASTER	DC-323-EZ
ANT2144215 - ANT214421 - 1409 - 1106	21568	0	CCF	RENAULT	M180	7369 TV 50
3010 - 2946	21561	0	VPL	RENAULT	MASTER	AW-534-JD
2637 - 2208	21561	0	VSAV	RENAULT	MASTER	AB-537-HC
13VSAV0003	21561	0	VSAV	RENAULT	MASTER	CR-066-HG

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 8 avril 2026 à 15h30, à l'Etat-Major du SDIS – 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LO, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 18 mars 2026

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET (en visioconférence), M. LELONG

Etaient excusés : M. ESNOUF, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, M. MACE

Secrétaire de séance : M. LELONG

RAPPORT N° 1-3

Objet : Désignation du prestataire pour le vote électronique des élections 2026 – Avenant n°1.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

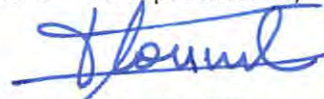
Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 de la société SLIB relatif à l'organisation des élections professionnelles 2026 pour un montant de 1 300 € HT (1 560 € TTC) par scrutin (hors affranchissement) ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS de la
Manche et, par délégation,
la 1^{ère} vice-présidente,


Valérie NOUVEL

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 8 avril 2026 à 15h30, à l'Etat-Major du SDIS – 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LO, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 18 mars 2026

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET (en visioconférence), M. LELONG

Etaient excusés : M. ESNOUF, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, M. MACE

Secrétaire de séance : M. LELONG

RAPPORT N° 1-4

Objet : Convention de partenariat entre le SDIS de la Manche et la Fabrique de Patrimoines en Normandie, établissement public de coopération culturelle.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

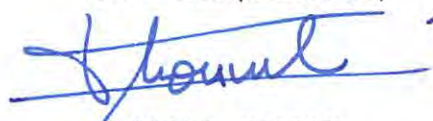
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention entre le SDIS de la Manche et la Fabrique de Patrimoines en Normandie, établissement public de coopération culturelle ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer ladite convention et tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS de la
Manche et, par délégation,
la 1^{ère} vice-présidente,


Valérie NOUVEL

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 8 avril 2026 à 15h30, à l'Etat-Major du SDIS – 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LO, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 18 mars 2026

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET (en visioconférence), M. LELONG

Etaient excusés : M. ESNOUF, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, M. MACE

Secrétaire de séance : M. LELONG

RAPPORT N° 1-5

Objet : Approbation de la convention financière relative à la tarification des missions sanitaires SDIS de la Manche pour le SAMU 50

Vu l'article L.1424-42 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.742-11 du code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi 2016-1837 du 23 décembre 2016, et notamment son article 79 ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2006 fixant les modalités d'établissement de la convention entre les services d'incendie et de secours et les établissements de santé sièges des SAMU mentionnée à l'article L. 1424-42 du code général des collectivités territoriales ;

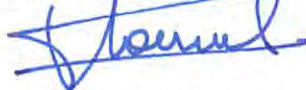
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention financière entre le SDIS 50 et le Centre Hospitalier Mémorial de Saint-Lô, siège du SAMU 50 ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS de la
Manche et, par délégation,
la 1^{ère} vice-présidente


Valérie NOUVEL

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 8 avril 2026 à 15h30, à l'Etat-Major du SDIS – 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LO, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 18 mars 2026

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET (en visioconférence), M. LELONG

Etaient excusés : M. ESNOUF, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, M. MACE

Secrétaire de séance : M. LELONG

RAPPORT N° 1-6

Objet : Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT ».

Vu le code général des collectivités territoriales ;

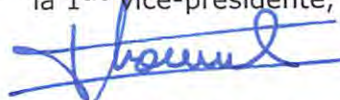
Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'Administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion à la Centrale d'achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration, ou son représentant, à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS de la
Manche et, par délégation,
la 1^{ère} vice-présidente,


Valérie NOUVEL

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 8 avril 2026 à 15h30, à l'Etat-Major du SDIS – 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LO, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 18 mars 2026

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET (en visioconférence), M. LELONG

Etaient excusés : M. ESNOUF, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, M. MACE

Secrétaire de séance : M. LELONG

RAPPORT N° 1-7

Objet : Convention de mise à disposition de l'accord-cadre « acquisition de solutions d'infrastructures informatiques et prestations de services associées » - accord-cadre n°2022-009. RESAH.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

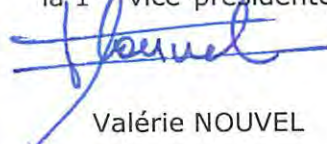
Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de l'accord-cadre « acquisition de solutions d'infrastructures informatiques et prestations associées » ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer la convention et tous les documents afférents à sa mise en œuvre ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à verser la cotisation annuelle.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS de la
Manche et, par délégation,
la 1^{ère} vice-présidente,


Valérie NOUVEL

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 8 avril 2026 à 15h30, à l'Etat-Major du SDIS – 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LO, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 18 mars 2026

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET (en visioconférence), M. LELONG

Etaient excusés : M. ESNOUF, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, M. MACE

Secrétaire de séance : M. LELONG

RAPPORT N° 1-8

Objet : Convention de mise à disposition de l'accord-cadre « acquisition de solutions informatiques autour du poste de travail et, prestations de services associées » - accord-cadre n°2023-R116-001. RESAH.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

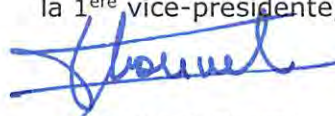
Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de l'accord-cadre « acquisition de solutions d'infrastructures informatiques et prestations associées » ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer la convention et tous les documents afférents à sa mise en œuvre ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à verser la cotisation annuelle.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS de la
Manche et, par délégation,
la 1^{ère} vice-présidente,


Valérie NOUVEL

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 8 avril 2026 à 15h30, à l'Etat-Major du SDIS – 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LO, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 18 mars 2026

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET (en visioconférence), M. LELONG

Etaient excusés : M. ESNOUF, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, M. MACE

Secrétaire de séance : M. LELONG

RAPPORT N° 1-9

Objet : Constitution d'un groupement de commandes entre le Département de la Manche et le SDIS de la Manche pour les vérifications périodiques et règlementaires des installations techniques des bâtiments départementaux, des collèges, des bâtiments du SDIS de la Manche, de Manche Numérique et du Pôle Hippique de Saint-Lô.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

En application des articles L2113-6 à L2113-8 relative au code de la commande publique ;

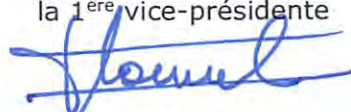
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'adhésion du SDIS de La Manche à ce groupement de commandes ;
- **APPROUVE** le projet de convention constitutive de ce groupement de commandes ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer ladite convention ;
- **APPROUVE** la désignation du Département de la Manche en tant que coordonnateur du groupement de commandes.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS de la
Manche et, par délégation,
la 1^{ère} vice-présidente


Valérie NOUVEL

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 8 avril 2026 à 15h30, à l'Etat-Major du SDIS – 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LO, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 18 mars 2026

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET (en visioconférence), M. LELONG

Etaient excusés : M. ESNOUF, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, M. MACE

Secrétaire de séance : M. LELONG

RAPPORT N° 1-10

Objet : Appel à projet 2026 pour le fonds interministériel de prévention de la délinquance – FIPD

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2018-514 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;

Vu la circulaire n° INTA1906451C du 28 février 2019 portant orientation pour l'emploi des crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) ;

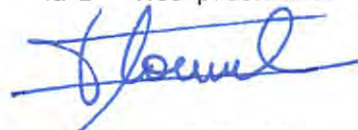
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration ou son représentant désigné à signer tous documents en rapport avec la demande de subvention au titre du FIPD pour l'année 2026 ;
- **PRECISE** que cette recette sera imputée sur le compte 1311 du budget 2026 du SDIS.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS de la
Manche et, par délégation,
la 1^{ère} vice-présidente


Valérie NOUVEL

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 8 avril 2026 à 15h30, à l'Etat-Major du SDIS – 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LO, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 18 mars 2026

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET (en visioconférence), M. LELONG

Etaient excusés : M. ESNOUF, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, M. MACE

Secrétaire de séance : M. LELONG

RAPPORT N° 1-11

Objet : Convention pluriannuelle de partenariat entre le Conseil Départemental de la Manche et le SDIS 2023/2025 – Avenant n°1

Vu l'article L 1424-35 du code général des collectivités territoriales ;

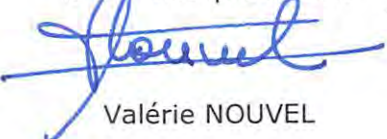
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration ou son représentant désigné à signer l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle établie entre le Département de la Manche et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche pour la période 2023-2025, prolongeant la convention jusqu'au 30 juin 2026, afin que le 2^{ème} tiers de la contribution financière d'un montant de 7 276 943 € soit appelé en mai ;
- **PRECISE** que cette recette sera imputée sur le compte 7473 du budget 2026 du SDIS.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS de la
Manche et, par délégation,
la 1^{ère} vice-présidente


Valérie NOUVEL

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 8 avril 2026 à 15h30, à l'Etat-Major du SDIS – 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LO, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 18 mars 2026

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET (en visioconférence), M. LELONG

Etaient excusés : M. ESNOUF, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, M. MACE

Secrétaire de séance : M. LELONG

RAPPORT N° 1-12

Objet : Marché de fourniture d'habillement pour l'activité des sapeurs-pompiers des services départementaux d'incendie et de secours du Grand Ouest - Groupement n°2 – Appel d'offres ouvert – Autorisation de signer le marché.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis d'appel public à concurrence transmis pour publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;

Vu le procès-verbal et les décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres en matière de choix des offres retenues lors de sa séance du mercredi 8 avril 2026 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

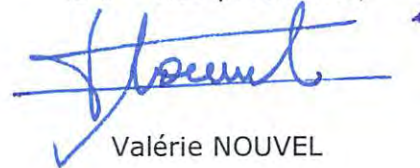
Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration du SDIS à signer les marchés ci-dessous :

Lots	Nom du candidat	Formules retenues	Montant maximum annuel HT
Lot n°1 : Polos de type C – manches courtes	EUROPA KIMACHE	Offre de base	309 100.00 €
Lot n°2 : Polos de type C – manches longues	EUROPA KIMACHE	Offre de base	231 500.00 €
Lot n°3 : Pull-overs, gilets, débardeurs, sweat SP et PATS	REGAIN SAS	Offre de base	114 200.00 €

Certifie exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS de la
Manche et, par délégation,
la 1^{ère} vice-présidente,



Valérie NOUVEL

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 8 avril 2026 à 15h30, à l'Etat-Major du SDIS – 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LO, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 18 mars 2026

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET (en visioconférence), M. LELONG

Etaient excusés : M. ESNOUF, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, M. MACE

Secrétaire de séance : M. LELONG

RAPPORT N° 1-13

Objet : Marché de fourniture de véhicules - Appel d'offres ouvert

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis d'appel public à concurrence transmis pour publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;

Vu le procès-verbal et les décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres en matière de choix des offres retenues lors de sa séance du mercredi 8 avril 2026 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration du SDIS à déclarer les lots infructueux et à relancer une nouvelle procédure.

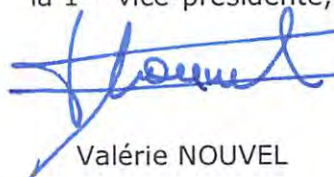
Lots	Nom du candidat	Formules retenues	Montant maximum annuel HT
Lot n°1 : fourniture et équipement de véhicules de reconnaissance NRBC		<i>Lot infructueux : absence totale d'offre</i>	
Lot n°2 : Fourniture de véhicules tout usage		<i>Lot infructueux : absence totale d'offre</i>	

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20260408-DBU080420261-13-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

Lot n°3 : Fourniture de véhicule léger infirmier	<i>Lot infructueux : absence totale d'offre</i>
Lot n°4 : Fourniture de véhicule léger B2	<i>Lot infructueux : absence totale d'offre</i>
Lot n°5 : Fourniture et équipement de cinq fourgons utilitaires 5 places	<i>Lot infructueux : absence totale d'offre</i>
Lot n°6 : Engin télescopique	<i>Offre inacceptable, dépasse les crédits budgétaires alloués</i>

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS de la
Manche et, par délégation,
la 1^{ère} vice-présidente,



Valérie NOUVEL

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 8 avril 2026 à 15h30, à l'Etat-Major du SDIS – 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LO, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, 1^{ère} Vice-Présidente du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 18 mars 2026

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET (en visioconférence), M. LELONG

Etaient excusés : M. ESNOUF, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, M. MACE

Secrétaire de séance : M. LELONG

RAPPORT N° 1-14

Objet : Adhésion à la centrale d'achat dénommée « GIGALIS ».

Vu le code général des collectivités territoriales ;

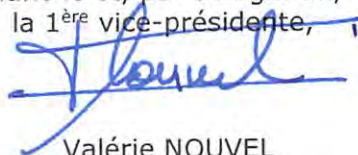
Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion à la centrale d'achat « Gigalis » ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration, ou son représentant, à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la centrale d'achat « Gigalis ».

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS de la
Manche et, par délégation,
la 1^{ère} vice-présidente,



Valérie NOUVEL